

ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen
2ème semestre
1ère session
de la
Licence
1ère année
ÉCONOMIE
parcours Double diplômant en Economie et Droit

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024, membres du jury d'examen (2ème semestre 1ère session) de la

Licence
1ère année
ÉCONOMIE
parcours Double diplômant en Economie et Droit

- M. BOUISSOU MICHEL-BENOIT, MAITRE DE CONFERENCES
- MME COJOCARU MARIA, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPERIEUR
- MME DUVAL MYLENE, PROFESSEUR AGREGE
- MME GAILLET AUREOLE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. JEAN SEVERIN, MAITRE DE CONFERENCES
- MME MAUREL CHRISTINE, MAITRE DE CONFERENCES

Article 2

Le jury sera présidé par :

MME MAUREL CHRISTINE, MAITRE DE CONFERENCES

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 08 mars 2024

Le Directeur,
Christian GOLLIER

